

Résumé des recommandations

- A. Entreprendre une réforme complète, aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger, de la structure des effectifs du personnel des sténodactylographes, cette réforme comprenant celle des classifications.
1. Dans une phase transitoire, les effectifs actuels doivent être adaptés aux nouvelles normes des FA (agent de service à l'étranger).
 2. Un nouveau sous-groupe de classification, ne comportant que trois grades, doit être créé pour les sténodactylographes du service à l'étranger.
 3. Le nouveau groupe devra se composer des emplois nécessaires pour effectuer le travail à l'étranger, auquel ne s'ajoutera que le nombre d'emplois à Ottawa suffisant pour assurer la permutation et permettre l'existence de petites équipes de formation ou de suppléance (Proportion de cinq à une).
 4. La majorité des emplois à Ottawa devra être de nature non permutante.
 5. Des régimes de carrière et d'avancement séparés doivent être conçus pour les sténodactylographes permutantes et non permutantes.
 6. On doit créer des équipes régionales de suppléance pour pourvoir temporairement des emplois en cas de congés annuels ou de situations d'urgence.
 7. Le nombre des emplois à Ottawa doit être fixé dans toute la mesure du possible en fonction des besoins d'ensemble de chaque direction générale en personnel de soutien, c'est-à-dire en partant de la notion d'une équipe d'ensemble.